

RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'IMPLANTATION DES SOLUTIONS D'APPROVISIONNEMENT ARIBA

1 Le 1^{er} juin 2023, par la décision D-2023-069, la Régie de l'énergie (Régie) a approuvé le projet
2 d'implantation des solutions d'approvisionnement Ariba. Dans cette décision, la Régie demandait
3 notamment à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport
4 annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1 STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 L'ensemble des étapes du projet se sont terminées en juin 2025, incluant le support intensif à
6 l'interne ainsi qu'aux fournisseurs. Les étapes d'activation des fournisseurs prévues au projet sont
7 également terminées. La masse critique de fournisseurs devant être activée durant cette période
8 a d'ailleurs été dépassée.

2 COÛTS DU PROJET

9 Le tableau 1 présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement ainsi
10 que les coûts finaux du projet en date du 30 septembre 2025. Au global, le projet Ariba aura donc
11 été entièrement réalisé avec un budget inférieur à celui initialement prévu, puisque la majorité de
12 la contingence n'a pas été nécessaire.

Tableau 1
COÛTS FINAUX AU 30 SEPTEMBRE 2025
(000 \$)

		Budget initial (000 \$) (1)	Coûts réels (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) – (1)
Investissements capitalisables	Main-d'œuvre	4 533	2 952	-1 581
	Fournisseurs externes	6 520	8 962	2 442
	Licences	1 025	850	-175
	Contingence (15 %)	1 928	0	-1 928
	Sous-total	14 006	12 764	-1 242
Dépenses d' exploitation	Main-d'œuvre	777	926	149
	Sous-total	777	926	149
	Total projet avec contingence	14 783	13 690	-1 093

3 IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET FINAL

- 1 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
- 2 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 10 ans. L'écart de -1 047 k\$ provient
- 3 principalement de l'économie de coûts constatée au réel, par rapport au budget.

Tableau 2
IMPACT TARIFAIRE
(000 \$)

Description	Impact initial	Impact final
Impact tarifaire 10 ans	-7 511	-8 558

4 DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

1 Énergir demande à la Régie, conformément au paragraphe 39 de la décision D-2023-116, de
2 mettre fin à ce suivi étant donné que les travaux sont complétés.

3 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'implantation des solutions**
4 **d'approvisionnement Ariba et de l'autoriser à y mettre fin.**